

## L'ACTE, L'ACTIVITÉ, L'ACTION

Dans cette conférence introductive, je vais brièvement distinguer l'acte, l'activité, l'action, en utilisant comme critères le rapport au temps et l'usage linguistique. De cette tentative de caractérisation, je tirerai quelques remarques sur la façon dont se posent les problèmes relatifs à l'action.

L'acte a deux caractéristiques distinctives : il se traduit par une modification de l'état de chose (ou de la situation) et sa temporalité est limitée. D'un côté, l'acte se traduit par une modification de l'état de choses : une porte est ouverte, puis fermée ; une lettre est authentifiée par une signature ; un rapport entre deux ou plusieurs personnes est modifié par un acte de parole, etc. D'un autre côté, la temporalité de l'acte est limitée. L'acte est effectué en un instant ou dans un moment plus ou moins long, mais néanmoins délimité. Il ne s'étire pas dans la durée. On ne peut pas dire : « j'ai signé une lettre toute la journée » ou « j'ai fermé la porte pendant trois jours ».

Dès qu'on s'installe dans la durée, on passe de l'acte à l'activité. On dit par exemple : « j'ai signé *des lettres* toute la journée ». Immédiatement, l'interlocuteur comprend qu'il s'agit d'une activité, par exemple d'une activité administrative.

L'activité a trois caractères fondamentaux : elle implique la régularité, elle est générique et fonctionnelle, elle a sa finalité *à la fois* en elle-même et en dehors d'elle-même.

a) L'activité implique la régularité parce qu'elle combine la durée et la répétition. On signe une lettre, puis une autre, et l'on y passe ainsi la journée.

b) L'activité a un caractère générique. Je veux dire par là qu'il y a des genres d'activité. Il y a des activités de loisir, des activités professionnelles, des activités sportives, politiques, etc. Ces genres d'activité correspondent à des domaines de la vie sociale : le privé et le public, le travail et le loisir, etc. Plus précisément, les genres d'activi-

té sont liés à l'exercice d'une fonction ou d'un rôle social. Signer des lettres toute la journée est une activité administrative. C'est le genre d'activité qu'exerce un directeur de service dans une université. Même si l'activité n'est pas d'emblée liée à l'exercice d'une fonction sociale, son caractère à la fois répétitif et générique entraîne une tendance à l'institutionnalisation. Quand l'activité n'est pas définie par l'exercice d'une fonction institutionnelle, elle confère néanmoins à celui qui l'exerce un certain « rôle » dans la collectivité familiale, dans le groupe d'amis, etc.

Par rapport à la notion générale d'activité, la distinction que fait Hannah Arendt entre le travail et l'œuvre<sup>1</sup> est importante, mais seconde. Le travail de l'ouvrier et l'œuvre de l'artisan sont deux types d'activité professionnelle. L'œuvre est plus durable que le produit du travail. Les biens dont on fait usage (une table, une maison) sont des œuvres durables, tandis que les biens de consommation (une boîte de conserve, une ampoule électrique) sont les produits éphémères du travail. Mais cette distinction entre le travail et l'œuvre intervient à l'intérieur du champ de l'activité professionnelle. Dans les deux cas, il s'agit de la même temporalité, caractérisée par la durée et la répétition. Certes, la temporalité du *produit* n'est pas la même : à la différence des objets d'usage, les objets de consommation ne durent pas. Mais si l'on se tourne du côté de l'*individu* impliqué dans l'œuvre ou dans l'action, on retrouve dans les deux cas la même temporalité, à savoir la durée et la répétition qui caractérisent l'exercice d'une fonction. Quand on est architecte, on construit régulièrement des maisons, en répondant régulièrement à des commandes, etc.

a) La finalité de l'activité est à la fois immanente et transitive. Sous un certain aspect, l'activité a sa fin en elle-même, elle est à elle-même son propre but. Sous un autre aspect, l'activité a une fin, un but extérieurs à elle-même. Tout dépend ici du point de vue sous lequel on considère l'activité. Pour les besoins de la démonstration, je prendrai le cas le plus simple, qui est l'activité dans le cadre d'une fonction sociale – en laissant de côté les rôles plus informels joués au sein de la collectivité familiale, amicale, etc. Dans le cas des fonc-

1. Cf. Hannah Arendt, *The Human Condition*.

tions sociales, il y a clairement deux points de vue possibles. Soit l'on considère la fonction dans son rapport au but qui la définit, soit on considère l'individu dans son rapport à la fonction qu'il exerce<sup>2</sup>.

Considérée comme exercice d'une fonction sociale, l'activité a un but extérieur à elle-même. Ce but extérieur entre dans la définition même de la fonction. Par définition, le médecin s'efforce d'obtenir la guérison du malade. De même, le professeur s'efforce d'obtenir le progrès des élèves, etc. Mais tout change si l'on considère, non plus le rapport entre la fonction et le but qui la définit, mais le rapport entre l'individu et la fonction qu'il remplit. Car lorsqu'on envisage le rapport de l'individu à sa fonction, l'activité a sa finalité en elle-même. Le but de l'individu qui exerce la médecine, c'est d'être un bon médecin. Le but de l'individu qui se trouve être professeur, c'est d'être un bon professeur. Pour l'individu, le but est de bien remplir sa fonction. Il n'y a donc aucune contradiction dans le fait que l'activité a sa finalité à la fois en elle-même et en dehors d'elle-même. Il s'agit là de deux points de vue différents sur la même activité. Ces points de vue sont d'ailleurs complémentaires. Être un bon médecin, c'est s'efforcer de guérir les malades. Être un bon professeur, c'est permettre aux élèves d'acquérir des connaissances, etc. La finalité immanente ne se réalise que par le biais de la finalité transitive.

Cette façon de voir me semble être une bonne manière de tirer parti des célèbres analyses aristotéliennes relatives à la *praxis*. Je ne dis pas qu'elle tranche les débats d'interprétation du texte d'Aristote, quoiqu'elle me paraisse soutenable sur le plan d'une stricte herméneutique des textes. Mais ce qui importe ici, c'est qu'elle est juste et opératoire pour penser les problèmes pratiques, parce qu'elle rend compte d'un aspect décisif de toute activité humaine. Toute activité humaine, en effet, relève à la fois d'un jugement éthique et d'un jugement technique. Lorsqu'on considère le rapport de l'individu à sa fonction, l'activité est susceptible d'être évaluée en termes éthiques ou déontologiques. Il y a ainsi une déontologie du médecin, du pro-

2. Cette distinction est suggérée par Paul Ricœur, dans l'ouvrage intitulé *Soi-même comme un autre*. Néanmoins, Ricœur ne tire pas tous les bénéfices de cette distinction, puisqu'il conclut au caractère instable et peu opératoire de la distinction entre *praxis* et *poïésis*. Cf. *Soi-même comme un autre*, Paris, Éd. du Seuil, 1990, pp. 206-207, note 2.



fesseur, de l'avocat, etc. Lorsqu'on considère le rapport de la fonction au but qui la définit, l'activité relève d'un jugement technique ou stratégique, en termes de moyens utilisés et de résultats obtenus.

Il est impossible de comprendre l'activité humaine si l'on sépare attitude morale et comportement stratégique, position de principe et visée des résultats, éthique de conviction ou de responsabilité. A vrai dire – on s'en aperçoit à la lecture de la célèbre conférence de Max Weber sur le métier d'homme politique<sup>3</sup> –, la séparation ne se produit que du côté du moralisme abstrait, qui exclut toute considération de résultats pour préserver la pureté de ses principes pratiques. Du côté de l'éthique de responsabilité, il y a à la fois visée des résultats et mise en pratique de convictions.

Jusqu'ici, nous avons distingué l'acte et l'activité, nous avons également situé le travail et l'œuvre dans le champ de l'activité. Qu'en est-il maintenant de l'action ? Ici, les choses sont plus complexes. En un sens, l'action relève de l'activité et de sa temporalité constitutive, à savoir la répétitivité. En un autre sens, elle relève d'un autre type de durée, qui n'est plus une durée répétitive mais une durée progressive.

En premier lieu, il y a une forme d'action qui relève de l'activité, mais qui se distingue à la fois du travail et de l'œuvre. On peut ainsi distinguer la *praxis* et la *poiésis* à l'intérieur du champ de l'activité. Le critère distinctif est le type de résultat. Les résultats de la *poiésis* sont des objets, tandis que les résultats de la *praxis* sont des états ou des situations. Le cordonnier fabrique des chaussures, c'est-à-dire des objets. Le médecin vise la guérison du malade, mais la santé n'est pas un objet : c'est un état. Le général vise la victoire, mais la victoire n'est pas une chose : c'est une situation. On peut donc réserver le terme de *praxis* à des activités dont les résultats ne sont pas des objets ou des choses, mais des états ou des situations. Il reste que la *praxis* et la *poiésis* sont deux types d'activité, l'activité en général étant caractérisée par la durée répétitive, par son caractère générique et fonctionnel, par le fait qu'elle se prête à une évaluation à la fois éthique et technique.

En second lieu, l'action peut être distinguée de l'activité par une temporalité qui n'est plus répétitive mais progressive. Dans ce cas,

3. *Politik als Beruf*, conférence de 1919.

l'action vise un but à long terme dont elle se rapproche progressivement, ce qui laisse ouverte la question de savoir si ce but peut être ou non effectivement atteint. L'exemple le plus clair à ce sujet est l'action morale. L'action morale est action sur soi-même, subordination des choix et des comportements à la loi de l'universalité. Cette action de l'individu sur lui-même transforme sa relation à autrui, dans le sens d'une réduction de la violence, du respect effectif d'autrui, de son statut de sujet autonome, etc. Ici, l'action est encore immanente et transitive, mais sa temporalité est une temporalité progressive et non plus répétitive. L'action morale ne vise pas un but qui puisse être atteint, mais un progrès indéfini dans le sens de l'autonomie personnelle et du respect d'autrui.

L'exemple de la morale est relativement simple. Car si l'on parle d'action morale, on ne parle pas en revanche d'« activité morale ». La morale ne fait pas partie des « activités » de l'individu. Elle est « transversale » à toutes les activités, à toutes les situations pratiques. En revanche, le cas de la politique est plus complexe, car elle relève à la fois de l'activité et de l'action au sens progressif du terme.

On peut en effet parler d'« activité politique ». Préparer les élections, participer aux campagnes électorales, ce sont des activités récurrentes de la politique. Même l'activité d'un homme d'État ou d'un membre du gouvernement est faite d'un certain nombre de tâches de ce type. Établir le budget de la nation, remédier aux défauts d'un système de santé, perfectionner les services publics, favoriser la croissance économique, etc., ce sont les tâches de tout gouvernement. Elles supposent des mesures récurrentes qui relèvent de l'administration ou de la gestion des affaires publiques. Ici, nous avons affaire à la *Politik als Beruf*, à la politique de l'homme politique, mais aussi à l'activité politique du syndicaliste, du représentant d'une ONG, d'une association ou d'un groupement d'intérêts, etc. Parce qu'elle est toujours liée à l'exercice d'un rôle ou d'une fonction, l'activité politique est incompréhensible sans une référence précise à l'organisation institutionnelle de l'État et de la société. Dans tous les cas, l'activité politique est liée, soit à la participation directe au processus de la décision politique, soit à l'exercice d'une influence sur ceux qui participent à ce processus.



Mais l'action politique ne se réduit pas à l'activité politique. La politique est aussi action au sens progressif du terme. C'est en ce sens, par exemple, que l'on parle de l'action de Churchill ou de Gandhi. Dans ce cas, c'est la temporalité progressive ou cumulative de l'action qui fait la différence : la durée de l'action enchaîne les étapes d'un processus qui s'achemine vers une fin. L'action partage avec l'œuvre cette durée cumulative. C'est la raison pour laquelle on évoque aussi, par un glissement de langage, « l'œuvre » de Gandhi ou celle de Churchill. Mais l'action se distingue de l'œuvre sur un point essentiel. Tout comme l'action au sens d'activité, l'action au sens progressif du terme n'a pas pour résultat des objets ou des choses, mais des états ou des situations. Ces états ou situations sont définis par des *relations* (entre les groupes, les communautés, les institutions, etc.). Si l'on parle de l'action de Gandhi, par exemple, on pense à l'indépendance de l'Inde. Or, l'indépendance n'est ni une chose, ni un produit, c'est une situation définie par un type de relation (en l'occurrence : dans le cadre des relations internationales). Les buts traditionnels de la politique – préserver l'unité et l'indépendance de l'État – sont des buts de ce genre. Il en va de même pour les buts que la morale assigne à la politique : garantir les libertés, promouvoir la justice, mettre fin au règne de la violence, de la répression, de la domination, favoriser l'avènement d'une forme de cosmopolitisme garantissant la sécurité de tous et l'autonomie de chacun, etc.

Hannah Arendt a magistralement mis en évidence les conséquences négatives de toute confusion entre l'œuvre et l'action. Il y a une violence propre à l'œuvre (à la *poiésis*) qui consiste à imposer une forme à une matière, à imposer la forme propre de l'objet à la matière que l'on façonne pour le produire. Si l'on transpose la logique de l'œuvre à celle de l'action, on débouche sur le totalitarisme qui considère la société comme une matière à façonner, avec toute la violence que cela comporte. Pour échapper à cette confusion entre l'œuvre et l'action, on peut être tenté d'affirmer que l'action n'a aucun but extérieur à elle-même, qu'elle ne vise aucun résultat, qu'elle échappe à toute considération d'efficacité. Or, la conception à laquelle on parvient de cette manière a un triple défaut. En premier lieu, elle débouche sur un concept de l'action qui est très proche du concept de jeu. La particularité du jeu, c'est en effet de n'avoir aucun

but en dehors du jeu lui-même. Les objectifs que l'on se donne – par exemple, marquer un panier au basket – ont essentiellement pour fonction de créer la situation de jeu et de la maintenir en mouvement. En second lieu, cette conception ne permet pas de comprendre ce que tout le monde entend par « politique ». Elle ignore l'expérience commune de la réalité politique, qui comprend la poursuite de buts et l'obtention de résultats. Il s'agit moins d'une conception du politique que d'un retour au moralisme abstrait – mais à un moralisme abstrait qui s'exprime dans le langage de la politique. En troisième lieu, on tombe ainsi dans la mauvaise dialectique de la raison instrumentale et du moralisme abstrait (ou du « politisme » abstrait). D'un côté, la raison instrumentale pense toute action en termes techniques, ce qui implique la manipulation des hommes, des groupes et des communautés. D'un autre côté, le moralisme abstrait proclame que l'action ne vise aucun résultat en dehors d'elle-même. On préserve la pureté des principes en refusant la responsabilité et les risques de la décision. La mauvaise dialectique consiste dans le fait que l'un renvoie à l'autre. La politique réduite à la technique et au comportement stratégique renforce la tentation du moralisme, qui est d'abandonner toute considération d'efficacité pour se prémunir des compromissions du pouvoir. Mais le moralisme abandonne ainsi le champ de l'action *effective* à ceux pour qui l'efficacité est la seule chose qui compte, et qui conçoivent cette efficacité en termes exclusivement techniques. Les deux adversaires se renforcent réciproquement. Tous les deux contribuent au déclin du politique : les uns en confondant la politique et la technique, les autres en confondant la politique et la morale ; les premiers en ne pensant qu'à la finalité transitive, les seconds en ne retenant que la finalité immanente. La résultante de ces deux tendances, c'est la consolidation de la domination de la raison instrumentale dans le champ de la politique réelle, celle où l'on prend des décisions qui visent à *résoudre des problèmes* – les problèmes d'un État et d'une société déterminés, dans une situation historique concrète.

Pour sortir de ces impasses, il faut faire la distinction entre but et structure. Si l'on confond les deux, on identifie l'œuvre et l'action. Le but de l'action devient de réaliser une structure, par exemple d'imposer à la société une structure idéale, ou bien de fonder une nouvelle société à partir d'une telle structure. A supposer qu'on puisse



réussir dans une telle entreprise, il faudrait tout faire ensuite pour empêcher le changement. C'est la conséquence tirée très logiquement par Platon dans la *République*. Mais la coïncidence entre but et structure n'a rien de nécessaire. Un but politique – l'unité, la liberté, la justice, la solidarité, etc. – est un but idéal qui ne correspond à aucune structure descriptible. La plupart des buts politiques sont des buts de ce type. C'est pourquoi l'action n'est pas une œuvre. Elle ne consiste pas à imposer une structure idéale à la société humaine. Elle consiste à faire évoluer les structures sociales et politiques existantes, qui sont des structures imparfaites. Le but n'est pas une structure, mais une exigence idéale par rapport à laquelle on cherche à modifier la structure existante – par exemple, dans le sens de la justice ou de l'égalité. En d'autres termes, l'action politique consiste à transformer les structures actuelles en fonction de buts *irreprésentables*. Elle ne consiste pas à imposer un modèle à la réalité, mais à la transformer en ce qu'elle a de déficient. Elle n'est pas positive, mais négative. Elle ne prétend pas « réaliser » la liberté, mais lever les obstacles qui la limitent. Elle ne prétend pas réaliser la justice, mais réduire les injustices. Et si dans le cours de l'action il est nécessaire d'imaginer une structure meilleure que la structure existante, ce n'est jamais qu'une structure « provisoirement meilleure », une étape dans le cours de l'action. Si les résultats de l'action sont des états ou des situations définis par des relations, ces relations sont toujours dynamiques. Elles représentent un moment dans le « cours de l'action », non un point d'arrêt.

Trois mots de conclusion sur les relations entre l'acte, l'action et l'activité.

En premier lieu, l'action partage avec l'activité le fait d'être à la fois immanente et transitive. Elle a sa fin à la fois en elle-même et en dehors d'elle-même. Elle est susceptible d'être évaluée en termes éthiques aussi bien que stratégiques.

En second lieu, l'action partage avec l'acte le fait d'avoir pour résultat un état ou une situation. Car un acte n'est pas une production. Le résultat de l'acte n'est pas une chose. Certes, la production se compose d'actes successifs (effectués à l'aide d'outils). Mais le résultat de chacun des actes qui s'enchaînent dans la production n'est pas la chose. C'est un certain « état d'avancement » du proces-

sus de production. Même le dernier acte du processus (le dernier tour de vis, le dernier coup de marteau) ne produit la chose que par accident. L'acte et l'action ont donc pour point commun de modifier l'état de choses ou la situation. Toutefois, l'un et l'autre restent distincts par leur temporalité. L'acte s'effectue en un moment, l'action s'installe dans la durée. La confusion entre l'acte et l'action – fréquente chez les théoriciens de l'action – doit donc être évitée.

Enfin, il y a un rapport étroit entre les deux modalités de l'action, entre l'action au sens d'activité et l'action au sens progressif, entre la temporalité répétitive et la temporalité cumulative. En effet, l'action au sens progressif s'effectue dans le cadre de l'action au sens d'activité. L'action morale au sens progressif s'effectue dans le cadre des activités sociales et de leurs exigences déontologiques. C'est ainsi que la morale formelle de l'universalité acquiert un contenu éthique. Quant à l'action politique, elle progresse dans le cadre de l'activité politique de l'homme d'État, du citoyen, du militant, du ministre, du député, du journaliste, du syndicaliste, etc. L'exercice d'activités politiques récurrentes est ainsi orienté – ou : peut être orienté, devrait être orienté – par la poursuite d'un projet.

Opposer l'action à l'activité, c'est poser qu'il n'y a d'action que dans les commencements, en deçà ou en marge de toute activité institutionnalisée. Dans le champ politique, c'est considérer l'action et l'administration comme mutuellement incompatibles. Cette opposition ne me paraît pas entièrement justifiée. Après tout, le verbe *polituein* veut dire aussi bien vivre comme un citoyen, participer aux affaires publiques, qu'administrer l'État. Une fois que l'État est constitué – c'est-à-dire : en dehors des périodes révolutionnaires –, l'action politique se développe et se poursuit dans le cadre des activités politiques. Le progrès de l'action donne une orientation à la régularité des activités.